

De la conflictualité internationale contemporaine: les nouvelles guerres

On the contemporary international conflictuality: the "new wars"



Abdenmour BENANTAR

Université Paris 8, France, abenantar@univ-paris8.fr

Date de soumission: 31/08/2023 Date d'acceptation: 28/11/2023 Date de publication: 10/01/2024

Résumé: Les transformations de la conflictualité contemporaine ont ajouté une complexité supplémentaire aux dynamiques conflictuelles, d'où l'importance accrue des questions de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Le présent article, théorique, examine certains aspects du champ de la résolution des conflits, en se demandant dans quelle mesure peut-on prévenir et résoudre les conflits, notamment intraétatiques ? Et ce en partant de l'hypothèse selon laquelle les risques de reprise des hostilités sont plus élevés dans les cas d'une paix négociée que dans celui d'une paix imposée par la force. Pour y parvenir, il analyse trois points majeurs : la nature de la conflictualité et ses transformations – recul des « anciennes guerres » et absence des guerres majeures d'une part, et prolifération des « nouvelles guerres » de l'autre – ; les hypothèses et concepts du champs de la résolution des conflits ; la prévention des conflits. Il conclut que, dans les conflits intraétatiques, la paix armée semble plus stable que la paix négociée.

Mots clés: Guerre; nouvelles guerres; paix, prévention et résolution des conflits.

Abstract. The transformations of the contemporary conflicts have added a new complicity to the conflict dynamics, making the question of prevention, conflicts management and resolution more important. This theoretical article examines some aspects of the conflict resolution field, asking: to which extent can conflicts, particularity intra-states conflicts, be prevented et resolved? This is based on the assumption that the risks of renewed hostilities are higher in the case of negotiated peace than in the case of imposed peace. To discuss this, it analyses three major points: the nature of conflictuality and its transformations – the retreat of "old wars" and the absence of major wars in the one hand, and the proliferation of "new wars" in the other –; the hypothesis and concepts of conflicts resolution filed; conflicts prevention. It concludes that, in the case of intra-state conflicts, the armed peace seems more stable than the negotiated peace.

Key words: War; new wars; peace, prevention conflict resolution.

* Auteur correspondant: Abdenmour Benantar , Email: abenantar@univ-paris8.fr

Introduction

Les mutations de la conflictualité post-guerre froide, notamment le recul des conflits interétatiques et la prolifération des conflits intraétatiques, ont rendu les dynamiques conflictuelles plus complexes, d'où l'importance accrue des questions de résolution des conflits. Celles-ci ont connu quatre séquences. Premièrement, la libération des potentialités en matière de résolution des conflits suite à la fin de la guerre froide et la disparition de la bipolarité. Deuxièmement, les limites avérées de ces potentialités qui se sont trouvées rapidement submergées par la prolifération, dans les années 1990, de conflits intraétatiques violents (Somalie, Bosnie, Rwanda...). Cette conflictualité « nouvelle » a mis en évidence la grande complexité des conflits intraétatiques. Troisièmement, le déclasserement des questions de la paix et de la résolution des conflits dans l'agenda international au profit de la lutte antiterroriste dans le contexte des événements du 11 septembre 2001. Quatrièmement, une revalorisation à nouveau de ces questions suite à l'échec de l'intervention en Afghanistan et aux difficultés de l'invasion de l'Irak. Globalement, la baisse accrue de la conflictualité interétatique depuis 1945, en nombre de conflits et de victimes, contribue à valoriser la résolution des conflits et augmente les chances de réussite de l'action en faveur de la paix (Petiteville, 2013, pp. 537-538).

Optant pour les études sur la résolution des conflits, avec leurs différents affluents théoriques, le présent article se propose de revenir sur certains aspects du champ de la résolution des conflits, ses concepts et ses débats en vue d'apporter quelques éléments de réponse à une question essentielle : dans quelle mesure peut-on prévenir et régler les conflits, notamment intraétatiques ? Pour discuter cette problématique, il part de l'hypothèse selon laquelle les risques de reprise des hostilités sont plus élevés dans le cas d'une paix négociée que dans celui d'une paix imposée par la force. Pour discuter tout cela, il s'efforcera d'abord de cerner les transformations de la conflictualité internationale en analysant les conflits contemporains (« nouvelles guerres »). Il examinera ensuite les hypothèses et les concepts du champ de la résolution des conflits. Il analysera enfin la prévention des conflits. Mais avant d'aller plus loin, il convient de faire un bref rappel conceptuel pour mieux saisir certaines notions centrales.

1- Crise, guerre, conflit, paix

Bien qu'il soit tenté de paraphraser Carl Von Clausewitz en écrivant que « la crise (politique) est la continuation des rapports politiques par d'autres moyens », en vue de souligner la continuité, Michel Dobry estime que les différences ne sont pas à chercher dans les moyens mis en œuvre en « conjonctures de crise [et en] conjonctures plus stables », mais ailleurs. Il suggère « de penser les crises à la fois en tant que mobilisations et (...) transformations d'état – passages à des états critiques – des systèmes sociaux ». Il est donc question « d'aborder les 'structures', 'organisations' ou 'appareils' en tenant compte de leur *sensibilité* aux mobilisations, aux coups échangés, à l'activité tactique des protagonistes des crises

[et] de déchiffrer simultanément les *logiques de situation* qui, dans de tels contextes, tendent à s'imposer à ces acteurs et tendent à structurer leurs perceptions, leurs calculs et leurs comportements » (Dobry, 1986, pp. 39-40). La crise est en quelque sorte l'étincelle qui fait éclater un conflit et peut, en cas d'aggravation, conduire au déclenchement de la guerre (David, 2000, p. 134). Eric de La Maisonneuve la définit comme « une période et une situation d'instabilité. C'est un état transitoire (...) un état de déséquilibre entre un ordre ancien révolu et un désordre toujours possible » (David, 2000, p. 134).

La guerre, quant à elle, est une activité collective violente et organisée entre unités politiques, en fonction d'un objectif (Battistella, 2011, pp. 11-12). Clausewitz avait défini la guerre comme « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté » (Aron, 1984, p. 33). C'est bien la « présence de violence armée » qui la distingue du conflit, celui-ci étant « défini comme une interaction sociale mettant en jeu des comportements antagonistes ou hostiles sur fond d'intérêts opposés ou d'aspirations incompatibles ». Par conséquent, « si toute guerre implique la présence d'un conflit, tout conflit n'est pas nécessairement une guerre ». En effet, un conflit peut être réglé par d'autres moyens (négociation, dialogue, arbitrage, compromis), plutôt que par la force. Aussi, un conflit ne se transforme en guerre « qu'avec la pratique de l'homicide généralisé », d'où la nécessité d'utiliser l'expression « conflit armé », et non conflit tout court, lorsqu'on parle de guerre (Battistella, 2011, p. 11). Quant à la paix, elle signifie « la simple absence de violence armée collective organisée ». La paix existe dès lors que les unités politiques ne font pas usage de la force armée dans leurs relations mutuelles. Cette définition « négative [est] ontologiquement neutre [car] elle ne préjuge pas de la nature profonde de la paix [et] méthodologiquement opératoire » en ce qu'elle permet « à des analyses portant sur la guerre et la paix de se soumettre à des tests empiriques, de répondre à l'exigence de la scientificité » (Battistella, 2011, pp. 13-14). Enfin, il convient de ne pas confondre l'absence de violence et celle de conflit, comme le précise Johan Galtung, car « la violence peut survenir sans le conflit, et le conflit peut être résolu par des mécanismes non violents » (Galtung, 1975, p. 29).

2- Débats sur la conflictualité contemporaine

a- Analyse de la conflictualité internationale

De nombreux chercheurs (Gilpin, 1981; Brown with Ainley, 2005; Lebow, 2010, Levy and Thompson 2010) se sont intéressés aux causes de la guerre et aux conditions de la paix (Petiteville, 2013, p. 533; Battistella, 2011). A ce propos, quatre catégories d'approches majeures peuvent être distinguées. 1) Les approches réalistes expliquent les guerres par des causes systémiques ; anarchie du système international, quête de puissance et dilemme de la sécurité, celui-ci conduisant aux guerres préventives (Petiteville, 2013, p. 533). A vrai dire, ces approches divergent sur cette question. Pour le réalisme classique de Hans Morgenthau, qui reprend l'idée de Hobbes, la conduite des Etats s'explique par la nature humaine et la quête

de puissance (Morgenthau, 1985, p. 31, 36). Alors que pour le néoréalisme de Kenneth Waltz, c'est bien la structure systémique (anarchique) du système international qui en est la cause. Pour Waltz, « les guerres surviennent, car rien ne les empêche (...) En l'absence d'autorité suprême, il y alors la possibilité constante que les conflits soient réglés par la force » (Waltz, 2001, pp. 188, 232). Waltz affirme que « parmi les Etats, l'état de nature est un état de guerre ». Cela n'implique pas une guerre permanente, mais veut dire que la guerre peut survenir à tout moment dès lors que chaque Etat peut décider de recourir ou non à la force (Waltz, 1979, p. 102). La conception clausewitzienne, selon laquelle la guerre peut aussi être une *solution* à un conflit, donc comme mode de résolution des conflits, reste, pour les réalistes, de rigueur sans pour autant exclure la possibilité de concevoir des « stratégies de prévention, de gestion ou d'achèvement des conflits ». Il s'agit donc, selon eux, d'« agir sur les facteurs apparents et directs » à l'origine des guerres pour « les éviter » (David, 2000, p. 334). 2) Les approches libérales, quant à elles, soulignent la question de la paix démocratique (Russett, 1993) et les risques de guerre entre démocraties et non-démocraties (Petiteville, 2013, p. 533), la guerre étant *exclue* entre démocraties (Doyle, 1983) et au sein des communautés de sécurité (Adler and Barnett, 1998). Les courants libéraux et critiques pensent que la promotion des stratégies visant à résoudre et transformer des conflits peut permettre de mettre fin à la conflictualité, voire l'institution de la guerre. Contrairement aux réalistes, les libéraux cherchent « à déceler et à contrer les sources profondes des conflits afin de les résoudre » (David, 2000, p. 335). 3) Les approches cognitives, de leur côté, mettent l'accent sur les aspects perceptuels : la décision d'entrer en guerre résulte de « biais perceptuels et idéologiques » des décideurs (Petiteville, 2013, p. 533). La question des biais perceptuels a notamment été étudiée par Robert Jervis (1976). 4) Les approches constructivistes s'intéressent à la « construction idéelle de l'ennemi » (Petiteville, 2013, p. 533) et au rôle de l'identité en la matière (Wendt, 1999). Le constructivisme d'Alexander Wendt partage avec les réalistes le stato-centrisme. Pour Wendt, la « régulation de la violence est l'un des problèmes les plus fondamentaux de l'ordre dans la vie sociale (...) Puisque l'Etat est la structure de l'autorité politique ayant le monopole de l'utilisation légitime de la violence organisée », c'est à lui que revient le contrôle en matière de régulation de la violence au plan international. Les Etats devraient donc « être l'unité fondamentale d'analyse pour réfléchir sur la régulation globale de la violence » (Wendt, 1999, pp. 8-9).

Il y a donc une opposition entre deux conceptions, négative et positive. Pour les approches réalistes, les conflits ne peuvent être contenus et gérés que provisoirement, alors que pour les approches libérales et critiques, ils peuvent, au contraire, être « équitablement résolus et la paix durablement instaurée ». La vision réaliste de la paix, définie comme étant l'absence de violence organisée, a dominé durant la guerre froide. Les études stratégiques se focalisaient alors sur les moyens de « concevoir et d'appliquer cette vision de la paix par la négation ». En revanche, dans l'ère post-bipolaire, c'est la vision libérale, de la paix positive, qui

influence le plus tant la pensée que l'action. La prévention et la résolution des conflits se fondent désormais sur une coopération internationale accrue afin de faire face à la prolifération des conflits intraétatiques. Aussi, les « stratégies de paix » ont un double objectif : prévenir l'éclatement de conflits d'une part, et résoudre ceux existants de l'autre (David, 2000, pp. 331, 333, 335).

b- Quel (bel) avenir de la guerre ?

Quel (bel) avenir de la guerre – en échos au titre de l'ouvrage de Philippe Delmas (1995) – est une question, au demeurant centrale, qui incite à réfléchir davantage sur les transformations de la conflictualité internationale contemporaine que sur *la fin* de la guerre. Selon Franck Petiteville, l'analyse de ces transformations repose désormais sur trois constats empiriques généralement admis. D'abord, la fréquence des guerres est en diminution permanente depuis 1945, et la tendance s'est accentuée dans l'après-guerre froide. Selon le rapport 2009-2010 du *Human Security Center*, le nombre de guerres ainsi que celui de leurs victimes a été divisé par six depuis les années 1950. Désormais, les guerres sont beaucoup moins nombreuses et occasionnent moins de victimes. Ensuite, la proportion des guerres interétatiques baisse à mesure que celle des conflits intraétatiques armés augmente : ces derniers sont quatre fois plus nombreux que les premiers. C'est ce que Martin Van Creveld a appelé la « transformation de la guerre » (Petiteville, 2000, pp. 533-534). Il est apparu, dès le début des années 1990, que la guerre résulte désormais plutôt de la faiblesse des Etats ; la panne d'Etat est devenue un défi pour la sécurité internationale (Delmas, 1995, pp. 9, 272). Par le passé, la coercition était le principal instrument – et le reste dans une certaine mesure – des interventions contre un Etat pour le contraindre. Aujourd'hui, il s'agit dans la plupart du temps non pas d'agir contre un Etat mais *en sa faveur* ; afin de le restaurer, et en faveur de sa population. « Hier, politiquement et techniquement, les guerres se gagnaient 'du haut vers le bas' ; aujourd'hui, c'est 'du bas vers le haut', à partir du sol et de la population, que se résolvent les crises » (Desportes, 2013, p. 292). Enfin, l'absence totale, depuis 1945, des guerres majeures, celles opposant des grandes puissances : l'ère internationale post-1945 est bel et bien l'une des plus longues périodes de paix entre les grandes puissances (Petiteville, 2013, p. 535). D'où la thèse de la fin des guerres majeures. John Muller fut le premier à parler, dès 1989, de « l'obsolescence des guerres majeures » : « la longue paix depuis la Seconde guerre mondiale est moins le produit de l'armement récent que de la culmination d'un processus historique substantiel » (Mueller, 1989, p. 4). Plus récemment, d'autres auteurs se sont demandé aussi si l'ère actuelle n'est pas celle de « la fin des guerres majeures (Ramel et Holeindre, 2010).

L'analyse sur le recul des guerres interétatiques, notamment entre les grandes puissances, ne fait pas consensus en Relations internationales (Petiteville, 2013, p. 534-535). Il est en effet difficile de parler de la fin de la guerre tant, écrit Dario Battistella, « la réalité empirique du XXI^e siècle est équivoque » : certes l'absence de la guerre entre les grandes puissances valide l'idée de l'« obsolescence des guerres majeures », mais la violence armée récurrente, comme en témoigne

l'opération militaire contre la Libye de Kadhafi, tend plutôt à valider celle du « bel avenir de la guerre » (Battistella, 2011, p. 8). Les guerres menées par les puissances occidentales, dans le monde post-guerre froide, allant à l'encontre de l'idée du déclin de la guerre, sont appelées par Battistella, « l'impérialisme orientaliste ». En se référant à Edward Saïd, il écrit que ces guerres « impérialistes » sont également « orientalistes » parce qu'elles « se fondent sur une perception de l'autre, et visent une reconstruction de l'autre tel qu'on aimerait qu'il soit plutôt que tel qu'il est ou tel qu'il se perçoit lui-même » (Battistella, 2011, p. 84). Cela nous rappelle la typologie suggérée par Raymond Aron distinguant guerres *super-étatiques* ou *impériales* « qui ont pour objet, origine ou conséquence l'élimination de certains belligérants et la formation d'une unité du niveau supérieur » et guerres *infra-étatiques* ou *infra-impériales*, « qui ont pour enjeu le maintien ou la décomposition d'une unité politique, nationale ou impériale ». Les guerres interétatiques se transforment en guerres impériales lorsqu'un des acteurs du système international est amené, « volontairement ou non, à établir son hégémonie ou son empire sur ses rivaux en cas de victoire » (Aron, 1984, pp. 160-161).

En l'absence de guerres majeures, on peut distinguer : les guerres des Etats occidentaux (Irak 1991 et 2003, Serbie 1999, Afghanistan 2001, Libye 2011), qualifiées d'« impérialistes orientalistes » ; les guerres régionales (cas indo-pakistanaï et israélo-palestinien), qualifiées d'« inimitiés durables » (Battistella, 2011, p. 81, 114). Edward Azar a appelé ces conflits, s'inscrivant dans la durée, « *protracted conflicts* » (conflits récurrents) qu'il définit comme des « interactions hostiles qui s'étendent sur de longues périodes avec des déclenchements sporadiques de guerre ouverte fluctuant en fréquence et en intensité [et dont] les enjeux sont très importants » (Brecher, 2017, p. 24). Selon Michael Brecher, les conflits récurrents « s'inscrivent dans la durée [et] ne sont pas des événements spécifiques [mais] des processus ». Ils peuvent durer au moins dix ans, parfois des décennies, et même des siècles (Brecher, 2017, p. 24). En somme, la configuration conflictuelle contemporaine est marquée « par la coexistence entre une paix systémique et des guerres limitées » : la paix prévaut au niveau du système global (entre les grandes puissances) ainsi qu'au sein de l'aire démocratique (démocraties occidentales tout particulièrement), alors qu'ailleurs les guerres limitées sont récurrentes (guerres d'intervention menées par des puissances occidentales contre des Etats/régimes, guerres classiques circonscrites aux échelons locaux et régionaux) (Battistella, 2011, p. 8).

Bien que moins nombreuses que par le passé et nettement inférieures, quantitativement, aux guerres intra-étatiques, les guerres interétatiques sévissent toujours et ce, généralement, sous trois formes : 1) des guerres asymétriques qui opposent des grandes puissances à des États plus faibles : Irak (1991 et 2003) ; Serbie (1999) ; Afghanistan (2001) ; Géorgie (2008), Libye (2011), Ukraine (2022). 2) Des guerres insurrectionnelles menées sous régimes d'occupation et qui sont la conséquence de certaines des guerres précédentes (Afghanistan à partir de 2001,

Irak après 2003). Ces guerres insurrectionnelles se caractérisent par leur nature souvent meurtrière et par leur mutation rapide entraînant des conflits à caractère ethnique et/ou confessionnel et hybride, combinant à la fois terrorisme et guérilla. 3) Des guerres régionales plutôt larvées (Petiteville, 2020, p. 535-536). Si la guerre en Ukraine pouvait être classée dans la première catégorie dans la mesure où une grande puissance (Russie) s'attaque à un Etat plus faible (Ukraine), sa nature en fait un modèle qui correspond plus au schéma de la guerre froide : affrontement entre la Russie et les puissances occidentales dont l'Ukraine est le théâtre. L'autre spécificité de ce cas réside dans le fait que l'Ukraine soit un pays frontalier de la grande puissance concernée.

c- De la nature de la guerre contemporaine : « nouvelles guerres »

Si le recul des guerres interétatiques a été le premier thème du débat inter-paradigmatique, le second est les conflits intraétatiques. Celui-ci a également structuré les débats sur la transformation de la conflictualité internationale dans le monde post-guerre froide (Petiteville, 2020, p. 536). La littérature académique sur la nature évolutive de la guerre contemporaine, qui s'est développée depuis la fin de la guerre froide, a donné lieu à plusieurs notions pour décrire et analyser la conflictualité contemporaine : « nouvelles guerres », « guerres postmodernes », « guerres d'un troisième genre », « guerres des peuples », « guerres privatisées » ou encore « guerres hybrides », mais c'est l'adjectif « nouveau » qui s'est imposé dans la littérature et devenu le principal objet de critiques (Kaldor, 2012, pp. 2, 23, 203). En rupture avec le schéma classique des guerres interétatiques, des guerres intraétatiques ne cessent de se multiplier. Cela a conduit des chercheurs à s'interroger sur le changement de la nature de la guerre lequel exige une reconceptualisation des études des conflits. C'est ainsi qu'a émergé la théorie des « nouvelles guerres », à savoir des guerres se déclenchant au sein du même Etat. Le débat sur les « nouvelles guerres » (Kaldor, 2012), – celle de Bosnie étant considérée comme l'archétype du paradigme du nouveau type de guerres dans le monde post-guerre froide (Kaldor, 2012, p. 32) –, est à nouveau relancé dans la foulée des récentes guerres, notamment en Syrie (Malantowicz, 2013, p. 52). Artur Malantowicz soutient que « la théorie des ' nouvelles guerres ' contribue à notre compréhension des guerres civiles en focalisant notre attention sur le concept multidimensionnel de sécurité globale avec ses éléments sociaux, économiques, politiques et humains » (Malantowicz, 2013, p. 60). Ces recherches ont également souligné la « privatisation » des guerres intraétatiques « au profit de 'seigneurs de la guerre' », dans divers conflits en Afrique ou encore en Afghanistan (Petiteville, 2000, p. 536). Kaldor a répondu aux critiques dont sa thèse des « nouvelles guerres » a fait l'objet, en leur reprochant, entre autres, de n'avoir pas saisi « l'implication politique de l'argument » qu'elle a développé, bien qu'elles reconnaissent souvent son utilité : « en décrivant les conflits des années 1990 comme 'nouveaux', je voulais changer la façon dont les décideurs et les faiseurs des politiques percevaient ces conflits. En particulier, je voulais mettre l'accent sur l'illégitimité accrue de la guerre et sur le besoin de ce que j'ai appelé 'une réponse

politique cosmopolite – celle qui place les droits des individus et l'Etat du droit au centre de toute intervention internationale (politique, militaire ou économique) » (Kaldor, 2012, p. 203). La privatisation concerne aussi des guerres menées par des grandes puissances (Blackwater pour les Etats-Unis en l'Irak, Wagner pour la Russie en Ukraine).

Selon Mary Kaldor, contrairement aux « anciennes guerres » motivées par des objectifs d'ordre géopolitique ou idéologique, les « nouvelles guerres » sont motivées par des objectifs d'ordre identitaire (revendication du pouvoir sur des bases identitaires, qu'elles soient nationales, claniques, religieuses ou linguistiques), favorisés par la mondialisation. Dans le contexte de la mondialisation, les fractures idéologiques et/ou territoriales des « anciennes guerres » sont progressivement remplacées par des fractures politiques émergentes (particularisme *versus* cosmopolitisme) des « nouvelles guerres » (Kaldor, 2012, p. 7).

Peu importe la lecture/approche retenue, il s'agit de partager cette conclusion de Kaldor : « les nouvelles guerres sont difficiles à maîtriser et à terminer. Il ne peut y avoir de victoire ou de défaite claire : seule la poursuite de la violence permet aux parties en conflit de se maintenir, politiquement et économiquement. De plus, ces guerres se diffusent par le biais des réfugiés, des déplacés, des réseaux criminels et des idées extrémistes qu'elles alimentent, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale ou dans le Caucase » (Kaldor, 2006, p. 903).

d- Comment expliquer la nouvelle conflictualité : les guerres intraétatiques ?

Comment expliquer ces « nouvelles guerres » ? Pour certains chercheurs, cette nouvelle conflictualité trouverait son origine dans la fin de la guerre froide qui aurait déclassé « la violence de l'idéologie [en faveur] de mobilisations politiques communautaires, notamment ethniques et religieuses » (Petiteville, 2013, p. 536). Pour d'autres, l'explication est d'ordre économique : la fin de la guerre froide a entraîné un assèchement des sources de financement des conflits au moment où les effets accrus de la mondialisation impactent de plein fouet les pays en développement. Dans ce contexte de raréfaction des ressources, les économies les plus fragiles sont frappées de récession, ce qui aurait favorisé et « intensifié les luttes politiques pour contrôler l'Etat et capter la rente économique ». Ainsi, pour certains auteurs comme Paul Collier, les conflits intraétatiques sont « le résultat de stratégies prédatrices d'accaparement des ressources rares (diamants à la Sierra Leone et au Libéria, pétrole au Nigeria, etc.) » (Petiteville, 2013, p. 536). Pour Kaldor, « le nouveau type de la guerre est une condition sociale prédatrice » (Kaldor, 2012, p. 113).

L'approche des « nouvelles guerres » soutient donc l'idée que la mondialisation favorise la conflictualité dans la mesure où ces « nouvelles guerres » sont des guerres civiles qui font leur éruption au sein des Etats aux régimes autoritaires, affaiblis par leur exposition à la mondialisation (Malantowicz, 2013, p.

52). Tenant compte de ces deux lectures, des causes des conflits, Kaldor explique les « nouvelles guerres » par la faiblesse de l'Etat, la politique identitaire extrémiste et la criminalité transnationale, estimant qu'il y a un risque à ce que ce type de violence se propage dès lors que le monde est confronté « à une crise économique accrue » (Kaldor, 2012, p. vii). Toutefois, cette vision « nouvelle » des conflits intraétatiques a fait l'objet de critiques. Pour certains chercheurs, cette vision « dichotomique des guerres civiles » finit par idéaliser, en quelque sorte, la dimension idéologique des « belles guérillas » de l'époque de la guerre froide omettant leurs atrocités (Cambodge de Pol Pot, Mozambique du Frelimo), et par occulter le fait que, dans certaines situations (Angola, Corne d'Afrique), les protagonistes sont toujours les mêmes, seul leur mode de financement a changé : des ressources locales ont remplacé les aides que permettait la guerre froide (Petiteville, 2013, p. 536). C'est notamment la piraterie pour ce qui est du conflit en Somalie ou les trafics illicites, en général, en Afrique de l'Ouest, entre autres (Benantar, 2019, pp. 37-43).

3- Hypothèses et concepts du champ de la résolution des conflits

Largement inspiré des études sur la paix, « le domaine des recherches sur la paix et sur la résolution des conflits est connexe aux études stratégiques » (David, 2000, p. 340). Depuis les travaux des deux pionniers durant les années 1950 et 1960, à savoir Kenneth Boulding aux Etats-Unis et Johan Galtung en Norvège, « le champ de la résolution des conflits s'est structuré autour d'un certain nombre d'hypothèses fortes et de concepts centraux ». D'abord, les conflits sont appréhendés comme étant « inhérents » aux sociétés et aux relations qu'elles entretiennent entre elles et ont des origines diverses (conflits sur des ressources, inégalités, conflits de valeurs, de cultures ou encore d'idéologies...). Ensuite, les conflits sont susceptibles d'être réglés de manière pacifique, au moyen de la négociation et d'instruments juridiques, et peuvent donc être réglés, dans certaines situations, sans le recours à la violence. Mais souvent, les conflits deviennent violents exigeant des mécanismes spécifiques pour y mettre fin (Petiteville, 2013, p. 538).

Les recherches sur la paix partent de deux postulats. 1) La violence est considérée comme « comportementaliste [et] construite » – alors que les réalistes la considèrent comme « inhérente » – ; elle « est subjective, apprise et manipulée, et elle peut donc se dompter et s'éliminer ». 2) Il faut aller au-delà de la *paix négative* pour construire la *paix positive* (David, 2000, pp. 340-341), pour reprendre la typologie de Galtung : la *paix négative* définie comme « l'absence de la violence organisée entre certains groupes humains majeurs comme les nations » ; la *paix positive*, à savoir « un schème de coopération et d'intégration entre les groupes humains majeurs » (Galtung, 1975 p. 29). Cette typologie reste de mise, car atteindre le stade de la paix positive c'est agir sur les conditions susceptibles de favoriser une reprise de la violence. Seule la paix positive peut enrayer la dynamique de l'hostilité. Et c'est bien sur cette dernière qu'il convient d'agir. Carl Schmitt soutient que « la guerre naît de l'hostilité, celle-ci étant la négation

existentielle d'un autre être. La guerre n'est que l'actualisation de l'hostilité » (Schmitt, 1992, p. 71).

Toujours selon ce second postulat, « la paix n'existe pas en l'absence de guerre ou en l'absence de violence ; elle est atteinte seulement une fois l'harmonie rétablie ». D'où il convient d'éviter que des situations susceptibles d'engendrer un conflit armé puissent se développer et d'établir une paix au moyen de la coopération, la justice et le droit (David, 2000, p. 340). Les recherches sur la paix adoptent une approche multidisciplinaire (psychologie sociale, psychologique éducative, anthropologie, économie, science politique, relations internationales, sociologie) (Fetherston, 1994, p. 92). Elles utilisent ainsi des connaissances multidisciplinaires « pour identifier et désamorcer les sources profondes de conflits. L'agenda de l'irénologie (du *peace studies*) est donc « critique, pluraliste, idéaliste et normatif ». Cet agenda se différencie de la plupart des préoccupations des analyses stratégiques, par sa focalisation sur les causes des conflits : il est possible d'éliminer les guerres et d'envisager l'établissement de la paix mondiale (David, 2000, pp. 340-341). Selon Galtung, les études de la paix portent sur (l'établissement de) la paix par des moyens pacifiques et non par la violence (Galtung, 1996, p. 63).

La *Peace reserach* se distingue des autres champs au moins pour deux raisons essentielles. D'abord parce qu'elle « va au-delà des 'conceptions conventionnelles des Relations internationales' ». Ensuite, parce qu'elle « est conçue comme une 'science appliquée' englobant la réalisation de la paix négative dans un cadre plus large qui préconise la paix positive ». Ainsi, pour les chercheurs sur la paix, « ce champ à une base normative qui le distingue des relations internationales traditionnelles » (Fetherston, 1994, p. 92). Pour Galtung, « la *peace research* » devrait « se préoccuper de l'évaluation des politiques de paix du passé [et] de la critique sociale du présent (*criticism*) ainsi que de la présentation de propositions, voire de projets entiers pour l'avenir (*constructionnism*). C'est seulement en échappant à cette prison du passé qui est l'essence de l'empirisme que le *peace researcher* peut faire une contribution significative à transcender à jamais le monde » (Galtung, 1975, p. 256).

La littérature des *peace studies* accorde une grande importance à la prévention des conflits. Ses auteurs s'accordent globalement sur le fait qu'intervenir en amont, dès les premières alertes des risques du déclenchement d'un conflit, est un effort beaucoup moins important et beaucoup moins difficile que celui à fournir pour gérer un conflit bien engagé, dans lequel les combats entre les belligérants ont déjà causé des morts et le ressentiment et la haine entre ces derniers sont ancrés. Aussi, plus un conflit s'installe dans la durée, comme en atteste le cas israélo-palestinien, plus sa résolution devient difficile (Petiteville, 2013, p. 539).

4- Prévention et résolution : « mieux vaut prévenir que guérir »

La prévention des conflits consiste, selon Sophia Clément, « en une action

concertée ayant pour objectif la dissuasion, la résolution et/ou l'arrêt des conflits *avant* leur éclatement, c'est-à-dire avant une escalade de violence, interne et externe ». Il s'agit donc de « la première ligne de défense » pour éviter qu'une dynamique de conflit ne s'installe rendant son engrenage et escalade irréversibles. La prévention se distingue à la fois de la gestion des crises, qui intervient pendant les affrontements armés, et de la résolution des conflits qui constitue l'étape d'après gestion des conflits (David, 2000, p. 338). « Dans la perspective normative qui sous-tend le champ du *conflict resolution*, la prévention des conflits représente le mode idéal de règlement des conflits » (Petiteville, 2013, p. 539). La littérature spécialisée établit une distinction entre prévention structurelle (*deep prevention*) et prévention opérationnelle (*light prevention*) (Petiteville, 2013, pp. 539-540). Selon Michael Lund, la prévention structurelle/profonde consiste en « des actions ou des politiques qui s'attaquent aux conditions sociétales profondes qui génèrent des conflits », en utilisant divers moyens (réduction des disparités régionales en termes de conditions de vie, réformes agricoles, construction d'institutions de gouvernance efficace...). La prévention structurelle est plus qu'un simple évitement de la violence ou une « paix négative », dans la mesure où elle aspire à la « paix positive » (Lund, 2009, p. 290). C'est une démarche de longue haleine qui a pour but l'ensemble des conditions nécessaires pour une paix positive tant au sein des Etats qu'au niveau du système international : justice ; légitimité ; principes d'inclusivité et de tolérance ; participation économique et politique... Du point de vue des théories de la paix positive, de la paix démocratique et de la sécurité collective, certaines actions (aide au développement, diffusion de la démocratie, respect des droits de l'homme...) participent d'une prévention structurelle des conflits. De par leurs actions dans ces domaines, des organisations, à l'instar de l'ONU et l'UE, contribuent, de manière significative, à « à la prévention 'structurelle' des conflits » (Petiteville, 2000, pp. 539-540).

La prévention structurelle, dont l'action consiste donc à agir en amont dès les premiers signes d'un conflit, est à l'opposé de la (ré)action en aval qui consiste à essayer d'avoir, par des moyens militaires, une incidence sur des conflits souvent largement décomposés. En raison de leurs propres calculs d'intérêts et de l'urgence sécuritaire, en fonction de leurs perceptions de sécurité, les acteurs majeurs et/ou régionaux sont généralement peu enclins à intervenir en amont, mais se retrouvent parfois contraints d'intervenir en aval. La militarisation, de la lutte antiterroriste est symptomatique de ce choix stratégique, de ces acteurs, opéré au détriment de la prévention structurelle, comme c'est le cas au Sahel (Benantar, 2019, pp. 237-247).

Quant à la prévention opérationnelle des conflits, elle vise à agir sur un conflit émergent, intra-/interétatique, pour éviter qu'il ne devienne un conflit armé (Petiteville, 2000, p. 540). Elle s'appuie sur la diplomatie et la médiation afin de prévenir les expressions manifestes de conflit et de l'escalade (Lund, 2009, p. 290). Ce type de prévention est au cœur des préoccupations et de l'action de l'ONU. Les différentes grandes organisations (ONU, OTAN, UE, OSCE, ASEAN, UA...) adoptent « des doctrines de prévention des conflits ». Le Service européen pour l'action

extérieure s'est doté d'une division dédiée à cet effet : Instrument de prévention des conflits, construction de la paix et médiation (Petiteville, 2013, p. 540).

La stratégie de prévention peut se déployer de différentes manières. 1) La prévention peut intervenir très tôt « dès les premiers signes de dépérissement d'une situation ». Il s'agit, dans ce cas, d'une prévention « structurelle » parce qu'elle s'attaque aux « causes sous-jacentes du conflit », utilisée notamment dans le cas de conflits ethno-politiques. 2) La prévention est aussi utilisée dans la plupart du temps dans des situations où la crise est jugée imminente ; elle intervient lorsque les risques de conflit armé sont élevés, en s'attaquant aux « causes immédiates d'un déclenchement possible des hostilités ». Les efforts diplomatiques s'attèlent à chercher des solutions négociées et à convaincre les protagonistes de renoncer à la menace du recours à la force armée. Il s'agit alors de *light prévention*. 3) La prévention peut aussi se faire au moyen de mécanismes de préalerte, comme le centre de prévention des conflits de l'OSCE, ou la présence accrue des ONG sur le terrain. Ces mécanismes permettent à la diplomatie préventive de gagner en efficacité en évitant qu'un différend ne dépasse le seuil au-delà duquel le recours à la force armée devient, parfois, inévitable. 4) La prévention peut se faire par le recours à des moyens coercitifs ou non coercitifs, en fonction de la volonté des acteurs tiers et tout particulièrement l'ONU. C'est bien la *situation conflictuelle* qui détermine la nature des moyens à utiliser. Dans un contexte encore calme, l'emploi de moyens non coercitifs est pertinent. En revanche, en cas de forte polarisation entre les protagonistes, une stratégie coercitive est nécessaire. En ce sens, les déploiements préventifs visent à éviter que les protagonistes ne recourent à la force (David, 2000, pp. 339-340).

Deux types d'instruments de prévention de conflits peuvent être mis en œuvre. Les *mesures structurelles* qui ciblent les aspects sociaux, institutionnels et politiques affectant le conflit/la paix : réforme et aide économiques ; gestion de ressources naturelles ; décentralisation/fédéralisme ; missions d'observation ; droits de l'homme et éducation en matière de résolution des conflits ; réforme du secteur de la sécurité... Les *mesures directes* sont destinées à agir sur les comportements immédiats affectant le conflit/la paix : dialogue intergroupe et réconciliation, missions d'établissement des faits ; embargo sur les armes ; bons offices ; médiation « musclée » ; déploiement préventif des forces de maintien de la paix ; sanctions économiques ; menace du recours à la force... Divers acteurs peuvent être impliqués dans la prévention : émissaires officiels des tiers ; acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux ; agences de l'ONU ; institutions financières internationales ; organisations régionales (Lund, 2019, pp. 290-291). La médiation est peut-être la pratique internationale la plus répandue en matière de prévention et de résolution des conflits. D'après Jacob Bercovitch et Judith Fretter, 61,5% des 309 conflits internationaux, recensés entre 1945 et 1995, ont connu des médiations. Michael Grieg et Paul Diehl soulignent, de leur côté, que le nombre de tentatives de médiation durant les années 1990, notamment lors de guerres civiles, est supérieur à celui de la période 1945-1989 (Diekhoff, 2022, pp. 7-8). Il convient

de noter, à ce propos, que les processus de médiation se neutralisent parfois en raison des rivalités interétatiques – « un médiateur peut en cacher un autre » – comme le montrent les cas libyen et malien (Benantar, 2019, pp. 59-86, 109-121).

Bien qu'elle soit préférable à l'action une fois le conflit est déclenché, la prévention dépend d'un certain nombre de variables qui en font une entreprise complexe : l'intérêt des grandes puissances, de l'ONU et des ONG à mettre en place des mesures préventives ; la rapidité de leur mise en œuvre ; les conditions du théâtre conflictuel où elles doivent être appliquées ; l'existence d'un consensus et une harmonisation de l'action de prévention ; une mobilisation des ressources nécessaires. Dans les faits, rares sont les crises/conflits qui font l'objet d'une stratégie internationale préventive (David, 2000, p. 340). Les différentes expériences révèlent un décalage entre l'engouement politique pour la prévention des crises et le bilan des actions menées sur le terrain. Rares sont les situations où la prévention des crises a obtenu des résultats : Estonie en 1993 (intervention de l'OSCE pour mettre un terme aux tentatives sécessionnistes dans la ville de Narva) ; Macédoine en 2001 (accord obtenu grâce à l'UE apaisant les tensions minoritaires entre Macédoniens et albanophones), Kenya en 2008 (médiation de Kofi Annan et de l'UA pour aboutir à un accord politique sur le partage du pouvoir mettant fin aux violences post-électorales). En revanche, les échecs sont retentissants : Irak (1991) Bosnie (1992-1995) ; Rwanda (1994), Kosovo (1998-1999) ; Darfour (2003) ; Irak (2003) ; (Petiteville, 2013, pp. 540-541), Libye, Syrie, Yémen, Mali, Soudan...

Quant à la résolution des conflits, elle consiste, selon A. B. Fetherston, en une stratégie d'intervention menée par un tiers qui vise à faciliter le rapprochement des protagonistes, en agissant sur l'antagonisme, et une cessation durable de la violence. Dans le cas égypto-israélien, les accords de Camp Davis sont considérés comme le cadre d'un processus de résolution du conflit (Fetherston, 1994, p. 105). Les conflits qui font l'objet d'un processus de résolution peuvent prendre plusieurs formes. Partant on peut suggérer avec Charles-Philippe David, la typologie suivante 1) « Un conflit est *géré* » lorsque les effets de la violence qu'il génère sont endigués ou atténués par les protagonistes ou par les tiers (médiation en plein conflit). 2) « Un conflit est *terminé* » quand les adversaires parviennent à un accord mettant fin aux hostilités (ex. Irlande du Nord). 3) « Un conflit est véritablement *résolu* » lorsque ses causes profondes n'agissent plus et le comportement des anciens adversaires n'est plus belliqueux (ex. Israël et Egypte depuis 1978). 4) « Un conflit se *transforme* en paix durable » dès lors que les conditions qui en furent à l'origine ont disparu et les protagonistes dépassent leur hostilité et se réconcilient. C'est alors que l'on parle de « transformation du conflit » (ex. France et Allemagne). La résolution des conflits peut intervenir de deux manières : la négociation entre les protagonistes ; la médiation. Sans être directement impliqués dans ces deux processus, des intermédiaires (personnalités, gouvernements, OIG, ONG...) participent, d'une certaine manière, au processus en incitant les parties à négocier, à se réconcilier, à faire aboutir le processus de négociation. En somme, « le conflit ne disparaît véritablement que lorsque son

contexte, sa structure, ses acteurs et ses enjeux ont été profondément transformés » (David, 2000, pp. 337-338).

Conclusion:

Les débats théoriques et les réflexions que la prévention et la résolution des conflits ont suscités permettent de mieux appréhender la conflictualité (inter)nationale. Toutefois, sur le terrain, les choses sont beaucoup plus complexes, tant les configurations sont diverses et les contextes et les trajectoires différents. La prévention et la résolution des conflits sont des entreprises complexes difficiles à faire aboutir. Sur les deux tiers environ de conflits ayant pris fin durant la première décennie de l'après-guerre froide (1989-1999), une vingtaine seulement a pu être résolue par des accords de paix à la fois durables et équitables. Les autres ont pris fin suite à une « victoire négociée » de l'un des protagonistes, ou ont été suspendus temporairement, mais la situation reste précaire. Souvent, les conflits intraétatiques apparaissent insolubles, tant les risques de reprise des hostilités sont élevés, même pour ceux arrêtés aux termes de négociations ayant mené à un cessez-le-feu ou à un accord. Statistiquement, les conflits ayant pris fin suite à des négociations ont plus de risque de connaître une reprise de la violence que ceux se terminant par la victoire de l'un des protagonistes. On peut dès lors se demander, avec David, si la paix imposée par les armes n'était-elle pas plus stable que celle instaurée par le droit (David, 2000, pp. 333-334). Les cas libyen et malien entrent dans cette catégorie de conflits où les hostilités reprennent même après la conclusion des accords, qui se succèdent sans avoir d'incidence sur le terrain. La difficulté de prévenir et de résoudre des conflits, notamment intraétatiques, est difficile à surmonter, en particulier dans certaines situations. Ce qui confirme notre hypothèse de départ. Tout cela incite à s'interroger davantage sur la structure des conflits, la conflictualité intraétatique en général, ainsi que sur l'ensemble des processus successifs et parallèles de médiation et de résolution de conflits.

Bibliographie:

- ADLER Emmanuel and BARNETT Michael (eds.). (1998). *Security Communities*. Cambridge: Cambridge University Press.
- ARON Raymond. (1984). *Paix et guerre entre les nations*, 2^e éd. Paris : Calmann-Lévy.
- BATTISTELLA Dario. (2011). *Paix et guerres au XXI^e siècle*. Paris : Sciences humaines Editions.
- BENANTAR Abdenmour. (2019). *Les initiatives de sécurité au Maghreb et au Sahel : le G5 Sahel mis à l'épreuve*. Paris : Fondation pour la recherche stratégique/L'Harmattan. Cet ouvrage est disponible en arabe sous le titre : *Initiatives de sécurité dans la région du Maghreb et du Sahel : G5 Sahel mis à l'épreuve*, traduction Aoumria Soltani. Doha/Beyrouth : Centre arabe de recherche et d'étude des politiques, 2021.
- BRECHER Michael. (2017). *A Century of Crisis and Conflict in the International System: Theory and Evidence – Intellectual Odyssey III*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

- BROWN Chris with AINLEY Kirsten. (2005). *Understanding International Relations*, 3rd ed. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- BRUNSTETTER Daniel. R et HOLEINDRE Jean-Vincent. (2012). « La guerre juste au prisme de la théorie politique », *Raisons politiques*, n°45, pp. 5-18.
- DAVID Charles-Philippe. (2000). *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris : Presses de Sciences Po.
- DELMAS Philippe. (1995). *Le bel avenir de la guerre*. Paris : Gallimard.
- DESPORTES Vincent. (2013). « Conflits conventionnels ou conflits irréguliers au XXI^e siècle ? », in Eric Ouellet, Pierre Pahlavi et Miloud Chennoufi (dir.), *Les études stratégiques au XXI^e siècle*. Outremont : Athéna Editions.
- DIEKHOFF Milena. (2022). *La médiation internationale : entre guerre et paix*. Paris : Presses de Sciences Po.
- DOBRY Michel. (1986). *Sociologie des crises politiques*. Paris : Presses de la Fondation nationale de Sciences politiques.
- DOYLE Michael W. (1983). « Kant, Liberal Legacies and Foreign Affairs », *Philosophy and Public Affairs*, vol. 12, n°3, Summer, pp. 205-235.
- FETHERSTON A. B. (1994). *Towards a Theory of United Nations Peackeping*. London: Macmillan.
- GALTUNG Johan. (1996). *Peace by Peaceful Means: Peace and Conflict, Development and Civilization*. Oslo/London: PRIO/Sage Publications.
- GALTUNG Johan. (1975). *Essays in Peace Research*, vol. 1. Copenhagen: Christian Ejlers.
- GILPIN Robert. (1981). *War and Change in World Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- JERVIS Robert. (1976). *Perception and Misperception in International Politics*. Princeton : Princeton University Press.
- KALDOR Mary. (2012). *New and Old Wars*, 3rd ed. Cambridge: Polity Press.
- KALDOR Mary (2006). « La sécurité humaine », *Politique étrangère*, n°4, pp. 901-914.
- LEBOW Richard Ned. (2010). *Why Nations Fight: Past and Future Motives for War*. Cambridge: Cambridge University Press.
- LEVY Jack S. and THOMPSON William R. (2010). *Causes of War*. Oxford: Willey-Blackwell.
- LUND Michael S. (2009). « Conflict Prevention: Theory in Pursuit of Policy and Practice », in Jacob Bercovitch, Victor Kremenyuk and William I. Zartman (eds.), *The Sage Handbook of Conflict Resolution*. London: Sage Publications.
- MALANTOWICZ Artur. (2013). « Civil War in Syria and the 'New Wars' Debate », *Amsterdam Law Forum*, vol.5, n°3, Summer, pp. 52-60.
- MORGENTHAU Hans J. (1985). *Politics Among Nations: the Struggle for Power and Peace*, 6th ed. New York: Alfred Knopf.
- MUELLER John. (1989). *Retreat from Doomsday: the Obsolescence of Major Wars*. New York: Basic Books.
- PETITEVILLE Franck. (2013). « L'analyse et la résolution des conflits », in Thierry Balzacq et Frédéric Ramel (dir.), *Traité de relations internationales*. Paris : Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques.

- RAMEL Frédéric et HOLEINDRE Jean-Vincent (dir.). (2010). *La fin des guerres majeures ?* Paris : Economica.
- RUSSETT Bruce. (1993). *Grasping the Democratic Peace: Principles for a Post-Cold War World*. Princeton: Princeton University Press.
- SARKIN Jeremy. (2009). « The Role of United Nations, the African Union and Africa's Sub-Regional Organizations in Dealing with the Africa's Human Rights Problems: Connecting Humanitarian Intervention and the Responsibility to Protect », *Journal of African Law*, vol.53, n°1, p. 1-33.
- SCHMITT Carl. (1992). *La notion de politique, théorie du partisan*. Paris : Flammarion.
- VILMER Jean-Baptiste Jeangène. (2015). *La responsabilité de protéger*, coll. Que sais-je ? Paris: PUF.
- WALTZ Kenneth. (2001). *Man, the State and War: a Theoretical Analysis*, 3rd ed. New York: Columbia University Press.
- WALTZ Kenneth N . (1979). *Theory of International Politics*. Reading: Addison-Wesley, 1979.
- WENDT Alexander. (1999). *Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.